



## **dans les courants du fleuve**



*"Les rivières sont des chemins qui marchent, et qui portent où l'on veut aller."*

Blaise Pascal

Favoriser le dialogue entre littérature, histoire, patrimoines culturels et naturels, enjeux contemporains de la Saône et du Rhône, **écrire sur le fleuve et ses mobilités**, thème générique décliné en 3 axes :

- >Voie de communication, transport fluvial des hommes et des marchandises, hier, aujourd'hui, demain ;
- >Voyage réel ou imaginé, récits, cyclotourisme, croisières, voyages intérieurs, ...
- >Corridor migratoire pour les espèces, dynamique et connectivité fluviales, ...

Comment croiser la connaissance du monde fluvial avec le sensible, l'intime ?  
Quelles perceptions et quelles représentations, quels imaginaires et quels récits pour les fleuves, ces "chemins qui marchent" ?

## **RÈGLEMENT CONCOURS « DANS LES COURANTS DU FLEUVE »**

### **Article 1 - Objet du concours**

Le réseau Cap sur le Rhône organise dans le cadre du projet « DANS LES COURANTS DU FLEUVE » un concours d'écriture : fiction et poésie sur le thème des mobilités du fleuve (Rhône et Saône), interrogeant les manières d'appréhender ce thème générique, de se projeter dans le futur, en considérant l'histoire et le présent.

Ce concours est soutenu par :

La Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,  
Dans le cadre du Plan Rhône-Saône, le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence de l'eau RMC, VNF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CNR.  
La Fondation Jan Michalski.

### **Article 2 - Conditions de participation au concours**

Ce concours est ouvert à partir du **2 novembre 2022**.

Il s'adresse à 2 catégories de Participants rédigeant en langue française :

- 14 à 18 ans (non révolu), en création individuelle ou collective
- À partir de 18 ans en création individuelle

Les Participants s'engagent à autoriser la publication éventuelle de leur texte (toutes catégories confondues) libre de droits, dans le recueil qui sera publié dans le cadre du concours « Dans les courants du fleuve », ainsi que la mise en ligne sur le site internet capsurlerhone.fr.

Les Participants restent propriétaires de leur œuvre, ils n'en cèdent que les droits de reproduction et de représentation.

Pour les Participants mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Les organisateurs et les membres du jury sont exclus du droit de concourir.

Chaque candidat ne peut envoyer qu'un texte.

Pour la catégorie 14-18 ans, dans le cas d'une participation en milieu scolaire, le nom de

l'établissement, son adresse, la classe, le nom de l'enseignant responsable et une adresse électronique devront également être renseignés.

La date limite des envois du texte est le **31 mars 2023 à minuit**.

### **Validation de l'inscription**

**1-** L'inscription se fera dans un premier temps par mail, via le formulaire « Inscription au concours » à télécharger sur la page dédiée au concours sur le site internet capsurlerhone.fr. Le Participant renseigne ses nom, prénom, adresse électronique et catégorie dans laquelle il concourt.

Avec cette inscription, le Participant s'engage à valider intégralement le règlement. (L'envoi peut également se faire par voie postale, si souhaité par le Participant, la date du cachet postal pour l'envoi papier faisant foi).

Le Participant recevra par retour de mail la validation de son inscription.

**Les inscriptions se font à partir du 2 novembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023 à minuit.**

**2-** Dans un second temps, lors de l'envoi de son texte (date limite 31 mars 2023 à minuit), le Participant enverra **par mail (en format pdf) et par courrier postal :**

- **le formulaire « titre-coordonnées-catégorie »** dans lequel seront écrits le titre de sa production écrite, la catégorie concernée ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone).

- **la production écrite** papier et mail (format pdf par mail) : Le nom du Participant ne devra pas figurer sur ce texte même.

Le titre du texte figurera à la première page.

L'inscription définitive ne sera validée qu'à la réception de ces 2 fichiers (texte formulaire « titre-coordonnées-catégorie » + production écrite) dans un envoi simultané.

L'envoi se fera par voie numérique et par voie postale, la date du cachet postal pour l'envoi papier faisant foi.

L'adresse numérique : [contact@capsurlerhone.fr](mailto:contact@capsurlerhone.fr)

L'adresse postale : Cap sur le Rhône 3, rue Burdeau 69001 Lyon

Pour l'envoi numérique, seront mentionnés dans l'objet :

du premier mail : Inscription « dans les courants du fleuve »

du second mail : Concours « dans les courants du fleuve »

L'organisation enverra pour chacun des mails un accusé de réception.

### **Garantie de l'auteur sur son texte**

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que le dit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », et qu'il n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition.

De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...).

Il déclare que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers.

Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à

proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plateforme d'auto-édition.

### **Communication – Publication - Cession de droit**

Les textes lauréats du concours seront publiés dans le recueil intitulé « Dans les courants du fleuve » et diffusés sur le site internet capsurlerhone.fr.

D'autres textes présentés pour le concours seront également choisis par le jury pour être publiés dans le recueil.

Les textes reçus dans le cadre du concours pourront être éventuellement utilisés dans le cadre de projets développés par Cap sur le Rhône.

L'auteur récupèrera l'intégralité des droits patrimoniaux sur son texte au bout de 2 ans à compter de la publication du recueil par Cap sur le Rhône.

Au-delà de cette durée, Cap sur le Rhône devra solliciter l'auteur pour une autorisation d'utilisation.

### **Article 3 – Thème du concours**

Fleuve d'hier, d'aujourd'hui, de demain, prospective des cours d'eau ... Comment penser dans le temps les mobilités du fleuve ?

Le thème générique "Fleuve et mobilités" se décline en trois sous-thématiques, que les participants peuvent traiter indépendamment ou en complémentarité :

- Dimension économique : transport fluvial, des marchandises et des personnes, sur l'axe Rhône-Saône, le Léman, hier, aujourd'hui et demain ;
- Voyage, patrimoine, tourisme : voyages réels ou imaginés dans le temps et l'espace, cyclotourisme (ViaRhôna, Voie Bleue Moselle Saône, ...), croisières, patrimoines en lien avec l'histoire de la navigation, récits de voyages "historiques", voyages intérieurs, ... ;
- Approche environnementale et biodiversité : espace de mobilité, connectivité et dynamique fluviales avec le transport des sédiments, corridor migratoire pour le vivant (oiseaux, poissons, végétal, ...) , etc

### **Article 4 – Format des textes et catégories retenues**

Chaque Participant doit s'inscrire dans une seule des catégories proposées.

Tous les textes proposés devront être inédits et rédigés en langue française.

Les textes seront rédigés en police 12 Times New Roman et interligne de 1,5 sur format A4.

Les pages seront numérotées et le titre sera inscrit en haut de la première page.

#### **Pour la catégorie 14-18 ans :**

> **Forme poétique** : 3 choix sont possibles

- Prose poétique : 2 500 signes maximum. Au choix, prose traditionnelle ou vers libres avec retour à la ligne - dans ce cas, deux pages maximum.

- Poésie rimée : la forme du sonnet est retenue, mais avec rimes libres, 1 page maximum.

- Haïku : le Haïku est composé de 3 vers : le premier de 5 syllabes, le deuxième de 7, et le troisième de 5. Trois haïkus sont demandés pour concourir dans la catégorie forme poétique.

#### **Pour la catégorie adultes :**

> **Forme poétique** : 3 choix sont possibles

- Prose poétique : Au choix, prose traditionnelle ou vers libres avec retour à la ligne. 2 500 signes maximum.
- Poésie rimée : La forme du sonnet est retenue avec la contrainte des alexandrins. Deux pages maximum.
- Haïku : Le Haïku est composé de 3 vers : le premier de 5 syllabes, le deuxième de 7, et le troisième de 5. Cinq haïkus sont demandés pour concourir dans la catégorie forme poétique.

> **Forme narrative** : une nouvelle (polar, SF, Thriller, aventure, ...) ou un conte, une légende imaginée.

Le texte sera composé de 10 000 signes à 16 000 signes maximum espaces compris, et ne devra pas excéder 8 pages recto numérotées.

### **Article 5 – Respect des décisions**

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement et des décisions du jury.

### **Article 6 – Désignation des gagnants**

Le jury de lecture sera composé de représentants du monde du livre et de la littérature, de partenaires institutionnels sollicités, de certains des membres-partenaires du réseau Cap sur le Rhône ou du Conseil d'administration de l'association, d'acteurs de la préservation de l'environnement, d'experts du fleuve et de représentants de l'Éducation Nationale. Il sera conduit sous la présidence de l'écrivain Emmanuel Ruben.

Les textes seront sélectionnés en fonction de leur qualité littéraire, leur originalité, leur adéquation avec la thématique et leur conformité avec les formes imposées.

> Le jury effectuera une première sélection des textes fin avril 2023.

Une quarantaine de textes seront pré-sélectionnés au prorata à partir de chacune des catégories.

> Le jury effectuera une seconde sélection pour les finalistes fin mai 2023.

Les résultats seront annoncés sur le site internet [capsurlehone.fr](http://capsurlehone.fr) entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin 2023.

Une soirée Apé'Rhône pour la remise des prix aura lieu en septembre 2023 à Lyon dans les salons de la Villa Gillet, en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

Les lauréats désignés s'engagent à faire leur possible pour être présents, ou à défaut représentés pour la cérémonie de remise des prix « Dans les courants du fleuve ».

Aucun frais de transport ne sera pris en charge.

### **Article 7 – Les prix**

Les lauréats premier prix pour chacune des catégories recevront un chèque de 300 €.

Leur texte sera publié dans le recueil « Dans les courants du fleuve » et mis en ligne sur le site internet [www.capsurlehone.fr](http://www.capsurlehone.fr). Ils recevront chacun 5 exemplaires du recueil et un coffret « découvertes à déguster ».

Les lauréats du deuxième prix pour chacune des catégories recevront un coffret « découvertes à déguster », une invitation pour 2 personnes pour visiter un site du réseau à partir d'une liste proposée et 5 exemplaires du recueil dans lequel sera publié leur texte.

Les lauréats s'engagent à accepter la dotation, sans possibilité d'échange. Les prix pourront être adressés sur demande aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. En ce cas, les frais d'expédition payables d'avance seront à la charge du récipiendaire.

Le jury se réserve le choix de sélectionner dans chacune des catégories d'autres textes pour

les publier dans le recueil. Les Participants sélectionnés recevront – à leur demande et sur envoi d'une enveloppe affranchie par leur soin- chacun 1 exemplaire du recueil.

### **Article 8 – Les données personnelles**

Les données personnelles des Participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par Cap sur le Rhône lors des inscriptions sur le site ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées au Concours « Dans les courants du fleuve ».

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Il dispose également des droits énoncés dans les articles 15 à 21 du RGPD.

### **Article 9**

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier le présent règlement. Il se réserve également le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

### **Article 10**

Si pour des raisons internes ou externes, l'Organisateur devait être conduit à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

---

Le présent règlement est téléchargeable sur la page dédiée « Dans les courants du fleuve » Ateliers & concours d'écriture 2022-23 du site internet [www.capsurlehone.fr](http://www.capsurlehone.fr).

Le projet *Dans les courants du fleuve* est soutenu par :  
La Direction des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,  
Dans le cadre du Plan Rhône-Saône, le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence de l'eau RMC, VNF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CNR.  
La Fondation Jan Michalski.

